

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 Janvier 2020

Etaient présents : GRASSA Martine, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, MARSOUDET Laurent, MONNIN Antoine, MONNIN Marie-Claire, ROLET Jean-Yves, ROLET Joëlle.

Absents excusés : BERHAULT Jacques (procuration GREUSARD Liliane), PONTUS Nathalie (procuration GRASSA Martine).

Lecture des délibérations du dernier conseil municipal.

Mme la Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire concernant un remboursement à effectuer à un habitant. **Accord à l'unanimité.**

1. ONF Programme d'actions 2020

Mr Jean-Louis Godard, président de la commission bois, demande le report de cette décision car la commission ne s'est pas encore réunie pour étudier les modifications nécessaires.

Accord à l'unanimité pour reporter la décision en février 2020.

2. Délibération autorisant la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Mme la Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour pouvoir dès à présent engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites autorisées en attendant le vote du budget 2020.

Accord à l'unanimité.

3. Caveau : acceptation de l'offre par le vendeur, vote du prix de revente par la commune, non ouverture de budget annexe pour cette opération

Mme la Maire fait part de l'acceptation par le vendeur du prix fixé par le conseil municipal pour le rachat de la concession et du caveau 4 places.

Le conseil municipal propose de mettre en vente à la population ce caveau 4 places au prix de 2600€ TTC, une affiche sera apposée pour information à la population.

La commune ne procédera pas à l'ouverture d'un budget annexe « caveau » estimant que l'opération devrait se dénouer dans l'année, si tel n'était pas le cas une comptabilité de stock réglementaire sera tenue pour la vente du caveau.

Accord à l'unanimité

4. FREDON : Charte d'entretien des espaces publics : niveau 2 ou 3

Mme la Maire présente les exigences à remplir pour chaque niveau d'engagement de la charte d'entretien des espaces publics.

- Niveau 1

Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

Tenir à jour un registre des interventions phytosanitaires.

Prendre en compte les contraintes de désherbage dans les nouveaux aménagements.

Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des habitants.

Assister à une journée de démonstration de techniques alternatives.

La commune a atteint cet objectif.

- Niveau 2

Respecter les engagements du niveau 1

Réaliser un plan de d'entretien phytosanitaire des espaces communaux et en respecter les préconisations.

Tester des techniques alternatives au désherbage chimique.

Réaliser des aménagements pour supprimer les interventions chimiques et innover pour réduire la pollution des eaux par les pesticides.

- Niveau 3

Ne plus appliquer de produits phytosanitaires.

Ne plus faire appliquer de produits phytosanitaires.

Inviter les habitants à ne plus utiliser ces produits chez eux.

Mme la Maire propose de passer **au niveau 3** de la charte.

A la majorité le conseil municipal décide de maintenir l'engagement de la commune au **niveau 2**.

5. Prix des salles 2020

Motifs de location	Utilisateurs du village	Utilisateurs hors village
Préau (avec accès sanitaires)	45€	45€
Préau (avec accès sanitaires et cuisine)	70€	70€
Réunion hors association	35€	35€
Réunion d'association du village	Mise à disposition gratuite	NC
Repas soirée	120€	155€
Repas d'association – Souper dansant	80€	110€
Repas de famille 1 jour	155€	200€
Repas de mariage	265€	300€
Soirée St Sylvestre	155€	210€
Pique-nique – sans vaisselle	80€	80€
Manifestation culturelle – débat – conférence	35€	35€
Journée supplémentaire non prévue dans les tarifs ci-dessus	30€	40€
Gymnastique	20€/mois d'utilisation	
IME L'EVEIL	85€/mois d'utilisation	
Enterrement	Mise à disposition gratuite	
Noël des enfants de l'école, IME, résidents du Château	Mise à disposition gratuite	
Salle pour tous	Gratuite	35€
<i>En plus du prix de location, la vaisselle détériorée sera facturée à l'utilisateur de la salle.</i>		
<i>Le ménage doit être effectué par les utilisateurs, s'il est constaté que celui-ci est mal fait, une pénalité de 50€ sera facturée en plus du prix de location.</i>		

Accord à l'unanimité.

6. Subventions 2020

Désignations	Montants
Association de parents d'élèves de Frasne	25€/élève
Association de parents du RPI	100€
Association sportive du Haut-Lison	300€
Anciens combattants	92€
Ligue contre le cancer	90€
Maison des parents	50€
ADMR	175€
Donneurs de sang	50€
Club du 3 ^{ème} âge Arc	50€
La Vermicelloise	150€
Association inter village A.R.C	50€
Souvenir Français	20€

Une subvention exceptionnelle de 950€ pour 2020 sera accordée à l'Eveil pour compenser la mutualisation du défibrillateur qui sera mis à disposition du public à l'extérieur du bâtiment et le remplacement des électrodes déjà utilisés par la Commune. Une convention sera établie entre la Commune et l'Association d'hygiène sociale.

Accord à l'unanimité.

7. Devis hydro stabilisateur

Mme la Maire présente le 2^{ème} devis reçu pour la pose de l'hydro stabilisateur. Le devis de l'entreprise Malpesa, moins disante, est retenu.

Accord à l'unanimité.

8. Devenir des anciennes chaises de la salle des fêtes

Les chaises de la salle des fêtes viennent d'être changées, Mme la Maire propose de mettre en vente à la population les anciennes au prix de 2€ TTC la chaise. Une affiche sera apposée pour en informer la population, les personnes intéressées sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat au 03.81.89.51.51 ou par mail mairie@villeneuve25270.fr

Accord à l'unanimité

9. Point supplémentaire : remboursement à un habitant

Mme la Maire fait part au conseil de la demande de remboursement d'un habitant, qui n'ayant plus d'eau et rencontré des problèmes de surpression, a effectué lui-même la réparation et acheté les matériaux.

Rappel est fait que c'est le syndicat des eaux de Dommartin qui doit intervenir sur le réseau d'eau et qu'aucune réparation ne doit être faite sans une demande d'autorisation préalable à l' élu en charge de la commission. Jean-Louis Godard se rendra chez l'habitant pour vérifier la pose et demander si besoin conseil au syndicat des eaux. Par la suite la demande sera réexaminée au prochain conseil.

POINT A VOIR

- Implantation poteau telecom pour un particulier : Mme la Maire fait part au conseil de la demande de permission de voirie concernant la pose d'un poteau bois de 8m rue de l'église pour le raccordement telecom d'un habitant. Le conseil ne s'oppose pas à la demande.

COMPTE-RENDU

- Dossier de la fromagerie : un certificat d'urbanisme a été demandé le 06/11/2019, aucune réponse n'est à ce jour parvenue, la DDT sera relancée.

- Dossier de l'église : le CAUE a élaboré et transmis à la commune le contenu de la consultation pour solliciter l'intervention d'un professionnel en mesure de : diagnostiquer l'état structurel des maçonneries, identifier les actions de confortement jugées nécessaires, prescrire les mesures conservatoires correspondantes, décrire les travaux correspondants, consulter les entreprises, analyser leurs offres, en présenter une synthèse à la commune, conduire les travaux et assister la commune dans les opérations de réception des travaux réalisés. Le département a été contacté pour connaître la procédure à suivre pour cette consultation.

COURRIERS DIVERS

- Demande d'un habitant de l'autorisation d'utiliser l'accotement au bas de la rue du Fourg pour enfouissement de tuyau d'alimentation d'eau : les travaux seront pris en charge par le demandeur. Le conseil donne son accord et prendra contact avec le demandeur pour l'organisation de ces travaux.

- Adapei : l'opération brioche se déroulera du 30 mars au 5 avril. Mme Anne-Marie Richardot est mandatée pour cette collecte.

QUESTIONS DIVERSES

- Luminaire en panne : au 15 rue de la Vierge, l'entreprise Prévalet a signalé que la garantie devrait fonctionner.

- Chantier de construction rue de la vierge : le manque de signalisation ainsi que l'empiètement sur la route de la part des entreprises qui interviennent sur le chantier sont signalés au conseil, un rappel téléphonique sera fait à l'entreprise Haut Doubs Créer Bâtir pour faire part de ces remarques.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 31/01/2020

La Maire

